

NOUVEAU Ouverture de l'espace famille et des réservations en ligne

Les pré-réservations sont ouvertes sur l'espace famille

A compter de ce 12 juin 2023 les comptes parents sur le site de la ville sont annulés et remplacés par l'espace famille disponible ici : <https://www.monespacefamille.fr/accueil/>.

Cet espace personnel dédié aux familles d'élèves champenois permet, pour la rentrée scolaire 2023-2024, de pré-réserver les prestations municipales que sont :

- l'accueil périscolaire matin ;
- l'accueil périscolaire soir ;
- l'étude surveillée ;
- la restauration scolaire.

L'ouverture des droits sur cette nouvelle plateforme de réservations est soumise à la réception, par les services municipaux, du dossier sanitaire dûment complété et accompagné de l'ensemble des pièces demandées pour chaque enfant. Vous pouvez télécharger ce document en bas de cette page.

Les nouveautés

Le nouvel Espace Famille vous permettra de :

- consulter les présences de vos enfants : sélectionnez le service concerné puis l'enfant inscrit
- réserver des prestations : sélectionnez le service concerné et l'enfant pour lequel vous souhaitez effectuer une réservation puis utilisez le calendrier ou la vue période pour valider les dates.
- signaler une absence : sélectionnez le service concerné et l'enfant pour lequel vous souhaitez signaler une absence puis cliquez sur les prestations que vous souhaitez annuler.

Délais de réservation

Garderies périscolaires & restauration scolaire : les réservations et/ou modifications sont à effectuer dans un délai de 9 jours francs avant le jour de présence (week-end compris).

exemple : vous pouvez pré-réserver des services d'accueil et de restauration scolaire jusqu'au mercredi 6 septembre à minuit pour la journée du 15 septembre 2023. Le 7 septembre 2023 il ne sera plus possible de réserver un service pour la journée du 15 septembre, le 16 septembre sera la première date disponible.

Un délai d'adaptation avec le logiciel sera laissé aux familles pour les mois de septembre et octobre 2023. A compter de novembre 2023 les tarifs majorés s'appliqueront en cas de non réservation.



Documents

[Fiche sanitaire 2023-2024](#)

[Guide de l'utilisateur monespace famille](#)

[14- DEL - Tarifs et Règlement services restauration péri et accueil de loisirs \(pré réservation\)](#)